

# Pétition à la Chambre des communes

Au ministre des Affaires étrangères,

Attendu que :

- Raif Badawi a été condamné à 10 ans de prison, 1000 coups de fouets, une amende de près de 300000\$, à 10 ans par la suite sans pouvoir quitter le pays et utiliser les médias pour simplement avoir exercé sa liberté d'expression.
- Le Canada a accepté la conjointe de Raif Badawi, Ensaf Haider, et ses enfants comme réfugiés. Il a donc une responsabilité de réunir la famille ici au Canada.
- Le Canada s'est montré « vivement préoccupé par la flagellation publique de M. Raif Badawi. »
- Le Canada a déclaré que cette peine « est une violation de la dignité humaine et de la liberté d'expression. »

Nous, soussigné.e.s, demandons au gouvernement canadien :

- De demander l'arrêt immédiat des coups de fouet infligés à Raif Badawi;
- De mettre tout en œuvre pour faire libérer Raif Badawi et le réunifier avec sa famille au Canada dans les meilleurs délais.

	SIGNATURE	PRÉNOM (lettres moulées)	NOM DE FAMILLE (lettres moulées)	ADRESSE (ville ou code postal)	PROVINCE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Vie privée : votre nom, et adresse sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

**ÉCHÉANCE 30 juin 2015. RETOURNEZ LES PÉTITIONS À :** Amnistie internationale Canada francophone, 50 Rue Ste-Catherine Ouest, # 500 Montréal QC H2X 3V4. Vous voulez des copies de la pétition? Envoyez un courriel à : [campagnes@amnistie.ca](mailto:campagnes@amnistie.ca)

Au ministre des Affaires étrangères,

Attendu que :

- Raif Badawi a été condamné à 10 ans de prison, 1000 coups de fouets, une amende de près de 300000\$, à 10 ans par la suite sans pouvoir quitter le pays et utiliser les médias pour simplement avoir exercé sa liberté d'expression.
- Le Canada a accepté la conjointe de Raif Badawi, Ensaf Haider, et ses enfants comme réfugiés. Il a donc une responsabilité de réunir la famille ici au Canada.
- Le Canada s'est montré « vivement préoccupé par la flagellation publique de M. Raif Badawi. »
- Le Canada a déclaré que cette peine « est une violation de la dignité humaine et de la liberté d'expression. »

Nous, soussigné.e.s, demandons au gouvernement canadien :

- De demander l'arrêt immédiat des coups de fouet infligés à Raif Badawi;
- De mettre tout en œuvre pour faire libérer Raif Badawi et le réunifier avec sa famille au Canada dans les meilleurs délais.

	SIGNATURE	PRÉNOM (lettres moulées)	NOM DE FAMILLE (lettres moulées)	ADRESSE (ville ou code postal)	PROVINCE
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					